

# ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation  
de l'accréditation, de la sécurité et qualité  
des produits et services

**ILNAS-EN 60335-2-37:2002/A1:2008**

**Appareils électrodomestiques et  
analogues - Sécurité -- Partie 2-37:  
Règles particulières pour les friteuses  
électriques à usage collectif**

Household and similar electrical  
appliances - Safety -- Part 2-37: Particular  
requirements for commercial electric  
deep fat fryers

Sicherheit elektrischer Geräte für den  
Hausgebrauch und ähnliche Zwecke --  
Teil 2-37: Besondere Anforderungen für  
elektrische Friteusen für den

**04/2008**



## Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 60335-2-37:2002/A1:2008 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 60335-2-37:2002/A1:2008.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

### **CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR**

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

**Appareils électrodomestiques et analogues -  
Sécurité -  
Partie 2-37: Règles particulières pour les friteuses électriques  
à usage collectif  
(CEI 60335-2-37:2002/A1:2008)**

Sicherheit elektrischer Geräte  
für den Hausgebrauch  
und ähnliche Zwecke -  
Teil 2-37: Besondere Anforderungen  
für elektrische Friteusen  
für den gewerblichen Gebrauch  
(IEC 60335-2-37:2002/A1:2008)

Household and  
similar electrical appliances -  
Safety -  
Part 2-37: Particular requirements  
for commercial electric deep fat fryers  
(IEC 60335-2-37:2002/A1:2008)

Le présent amendement A1 modifie la Norme Européenne EN 60335-2-37:2002; il a été adopté par le CENELEC le 2008-03-01. Les membres du CENELEC sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à l'amendement.

Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Secrétariat Central ou auprès des membres du CENELEC.

Le présent amendement existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CENELEC dans sa langue nationale, et notifiée au Secrétariat Central, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CENELEC sont les comités électrotechniques nationaux des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.

## CENELEC

Comité Européen de Normalisation Electrotechnique  
Europäisches Komitee für Elektrotechnische Normung  
European Committee for Electrotechnical Standardization

**Secrétariat Central: rue de Stassart 35, B - 1050 Bruxelles**

## Avant-propos

Le texte du document 61E/595/FDIS, futur amendement 1 à la CEI 60335-2-37:2002, préparé par le SC 61E, Sécurité des appareils électriques à usage des collectivités, du comité d'études 61 de la CEI, Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues, a été soumis au vote parallèle CEI-CENELEC et a été approuvé par le CENELEC comme amendement A1 à la EN 60335-2-37:2002 le 2008-03-01.

Les dates suivantes sont applicables:

- date limite à laquelle l'amendement doit être mis en application  
au niveau national par publication d'une norme nationale  
identique ou par entérinement (dop) 2008-12-01
- date à laquelle les normes nationales  
conflictuelles doivent être annulées (dow) 2011-03-01

Le présent amendement complète ou modifie les articles correspondants de la EN 60335-2-37:2002.

Il n'existe pas de conditions nationales particulières conduisant à une déviation au présent amendement.

Il n'existe pas de divergences nationales au présent amendement.

- p NOTE Dans ce document p est utilisé dans la marge pour indiquer les instructions pour la préparation de la version imprimée.

---

## Notice d'entérinement

Le texte de l'amendement 1:2008 à la Norme internationale CEI 60335-2-37:2002 a été approuvé par le CENELEC comme amendement à la Norme Européenne sans aucune modification.

- p Dans la Bibliographie, ajouter la note suivante pour la norme indiquée:

ISO 13732-1 NOTE Harmonisée comme EN ISO 13732-1:2006 (non modifiée).

---